



UNION JUIVE FRANÇAISE POUR LA PAIX

الإتحاد اليهودي الفرنسي من أجل السلام
ההתאחדות היהודית הצרפתית למען השלום

Membre de



Lettre ouverte de l'Union Juive Française pour la Paix (UJFP) à Monsieur Pascal Binczak, Président de l'Université de Paris 8.

Monsieur le Président de l'Université de Paris 8,

L'Union Juive Française pour la Paix (UJFP), comme de très nombreux partisans de la liberté d'expression et du respect du droit, est consternée par votre décision d'annuler le colloque qui était prévu dans votre université les 27 et 28 février prochains sur le thème « Israël, Etat d'apartheid ? »

Alors que vous aviez accepté ce colloque, vous avez cédé 8 jours avant sa tenue aux injonctions du CRIF (Conseil Représentatif des Institutions Juives de France) ^[*], qui vous reproche de contrevenir à « l'interdiction de la provocation à la discrimination nationale, raciale ou religieuse envers des personnes ou groupes de personnes à raison de leur origine ou de leur appartenance ou non appartenance à une race, une ethnie, une religion ou une nation ».

Le BNVCA (Bureau National de Vigilance contre l'Antisémitisme), officine au service de l'Etat d'Israël, déclare quant à lui que le colloque incite la haine de l'Etat juif et pousse à l'acte antisémite et vous demande également d'interdire ce colloque sous peine d'un dépôt de plainte. Par ailleurs vous évoquez vous-même des risques de troubles à l'ordre public.

Nous avons déjà vu à l'œuvre ces mêmes groupes Il y a un an, le 17 janvier 2011 ils obtenaient avec d'identiques pressions que le débat prévu sur le même thème à l'ENS avec Leila Shahid et Stéphane Hessel soit annulé et interdit. Des pressions ministérielles avaient même accompagné celles du CRIF.

L'ordre public dont il s'agit serait-il celui qui impose le silence sur le sort de la Palestine ? Les universités et les chercheurs n'aiment traditionnellement pas en France l'ordre public qui dicte les réponses, et interdit les questions.

Le chantage à l'antisémitisme que brandissent le CRIF et le BNVCA est abject. Conforme à la stratégie israélienne d'assimilation du sionisme au judaïsme, il prend en otage tous les juifs citoyens de tous les pays du monde qui refusent que des crimes soient commis en leur nom. Il favorise l'antisémitisme en amalgamant les termes « juif », « sioniste » et « israélien ». Céder à un tel chantage n'est-ce pas accepter cette confusion et ce qu'elle implique ? N'est-ce pas la politique d'Israël et de ses défenseurs qui constitue un trouble à l'ordre public, et non les colloques organisés par des universitaires attachés au droit et à la justice ?

Vous dont l'Université se réclame de valeurs humanistes et de justice, n'ignorez pas que la politique de l'Etat d'Israël est l'objet de vives contestations au nom de ces valeurs depuis de nombreuses années, y compris parmi la population juive d'Israël et du monde entier.

L'occupation et la colonisation continues des territoires palestiniens, le non-respect du droit international par Israël et l'impunité constante dont cet Etat jouit, ses crimes de guerre, le régime de lois ségrégatives qu'il met en place contre ses citoyens palestiniens, ont conduit au cours des dernières années au renforcement du mouvement de Boycott, Désinvestissement et Sanctions (BDS) qui se développe depuis 2005 à l'appel de la société civile palestinienne, à l'image du mouvement qui avait contribué à mettre fin à l'apartheid en Afrique du Sud.

Ce mouvement est devenu incontournable parmi les courants qui interpellent l'opinion publique internationale, et c'est ainsi que la Semaine contre l'Apartheid israélien se produit depuis 8 ans dans diverses universités de plusieurs pays importants (Etats Unis, Royaume Uni, etc)

En novembre dernier s'est tenue au Cap en Afrique du Sud la troisième session du Tribunal Russell pour la Palestine, constitué de personnalités prestigieuses dont beaucoup appartiennent précisément au monde universitaire. Les conclusions du Tribunal, dont le président d'honneur est Stéphane Hessel, confirment que la politique de l'Etat d'Israël est bien une politique d'apartheid, que la société civile doit recréer l'esprit de solidarité qui avait marqué la campagne de boycott du régime d'apartheid sud-africain, et que « l'Assemblée générale des Nations Unies doit demander un avis consultatif à la Cour Internationale de Justice afin d'étudier la nature de l'occupation prolongée des territoires palestiniens et la politique d'apartheid ».

Par ailleurs, le rapport d'information pour la commission des affaires étrangères de l'Assemblée Nationale, remis en décembre dernier par le député Jean Glavany, ancien ministre de l'Agriculture, décrit la question de l'eau comme "révélatrice d'un nouvel apartheid au Moyen-Orient".

Tous antisémites, tous menteurs ? Interdit de réfléchir et d'interroger, de chercher à comprendre ? Quel programme pour l'université française ! Monsieur le Président, céder au chantage serait accepter la loi du silence qui est une loi maffieuse, ce serait déshonorer votre université.

C'est pourquoi nous vous demandons instamment de revenir sur votre décision d'interdire le colloque.

Nous complétons notre requête en vous demandant de bien vouloir nous recevoir.

Soyez assuré, Monsieur le Président, de l'expression de notre haute considération,

Jean-Guy Greilsamer et Pierre Stambul,

Coprésidents de l'UJFP

[*] Le Conseil Représentatif des Institutions Juives de France, coalition d'associations juives, représente environ 15% des français de confession juive.

Bureau National de l'UJFP le 19-02-2012